

# CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT DÉPARTEMENTAL DU VAL D'YERRES

## MODALITÉS DE (RÉ)INSCRIPTION

ANNÉE SCOLAIRE 2026-2027

### Date limite de retour du dossier

Pour les réinscriptions : dimanche **12 juillet 2026** (au-delà de cette date, les dossiers ne sont plus prioritaires).

Pour les nouvelles inscriptions : **lundi 14 septembre 2026**.

### Contenu du dossier

- 1 - Fiche de (ré)inscription dûment complétée,
- 2 - **Photocopie** d'un justificatif de domicile datant de moins de 2 mois (au nom de l'élève ou de son responsable légal),
- 3 - **Photocopie de toutes les pages** de l'avis d'impôt 2025 sur les revenus de 2024 (au nom de l'élève ou de son responsable légal),
- 4 - Mandat de prélèvement SEPA (si choix du prélèvement automatique comme mode de règlement),
- 5 - 1 relevé d'identité bancaire (RIB) (si choix du prélèvement automatique comme mode de règlement),
- 6 - Chèque à l'ordre du Trésor public correspondant aux droits d'inscription,
- 7 - Certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique de la danse, **obligatoire pour les élèves de danse**.

## **LES DOSSIERS INCOMPLETS NE POURRONT PAS ETRE VALIDÉS**

### Retour du dossier

Documents à transmettre exclusivement via l'extranet usager du logiciel IMUSE à l'exception du chèque des droits d'inscription libellé à l'ordre du trésor public, qui doit être envoyé au CRD de Yerres – 10 rue de Concy 91330 YERRES.

### Confirmation de réinscription

Par courriel ou par courrier la semaine du **01 septembre 2026**.

### Reprise des cours

**Lundi 14 septembre 2026**.

**CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT DÉPARTEMENTAL DU VAL D'YERRES**

**DANSE**

niveau scolaire (à titre indicatif)	scolarité	contenu des cours		
		discipline principale (obligatoire)	atelier chorégraphique (obligatoire)	discipline complémentaire (facultative)
moyenne section	<b>éveil 1</b>	45' par semaine		
grande section	<b>éveil 2</b>	45' par semaine		
CP	<b>initiation 1</b>	1h par semaine		
CE1	<b>initiation 2</b>	1h par semaine		
CE2	<b>1C1</b>	1h15 par semaine	1h par semaine	1h15 par semaine
CM1	<b>1C2</b>	1h30 par semaine	1h par semaine	1h30 par semaine
CM2	<b>1C3</b>	1h30 + 1h15 par semaine	1h par semaine	1h30 par semaine
6 <sup>e</sup>	<b>2C1</b>	2 x 1h30 par semaine	1h par semaine	1h30 par semaine
5 <sup>e</sup>	<b>2C2</b>	2 x 1h30 par semaine	1h par semaine	1h30 par semaine
4 <sup>e</sup>	<b>2C3</b>	2 x 1h30 par semaine	1h par semaine	1h30 par semaine
3 <sup>e</sup>	<b>2C4</b>	2 x 1h30 par semaine	1h par semaine	1h30 par semaine
2de	<b>3C1</b>	2 x 1h30 par semaine	1h par semaine	1h30 par semaine
1 <sup>ère</sup>	<b>3C2</b>	2 x 1h30 par semaine	1h par semaine	1h30 par semaine
Tale	<b>3C3</b>	2 x 1h30 par semaine	1h par semaine	1h30 par semaine
Après validation du cycle 2	<b>cursus loisir</b>	1h30 par semaine	1h par semaine (facultatif)	

✓ Le **cursus** est organisé par cycle (1, 2, 3), il comprend 2 cours obligatoires et 1 cours facultatif en discipline complémentaire :

La **discipline principale** (obligatoire) à choisir parmi les disciplines suivantes :

- danse classique
- danse contemporaine
- danse jazz

L'**atelier chorégraphique** (obligatoire)

La **discipline complémentaire** (facultative), différente de la discipline principale, à choisir parmi les disciplines suivantes :

- danse classique
- danse contemporaine
- danse jazz

✓ Le **cursus loisir** comprend 1 cours obligatoire (discipline principale) et 1 cours facultatif (atelier chorégraphique).

# CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT DÉPARTEMENTAL DU VAL D'YERRES

## MUSIQUE

niveau scolaire (à titre indicatif)	scolarité	contenu des cours		
		instrument (obligatoire)	formation musicale (obligatoire)	pratique collective (obligatoire)
petite section	<b>jardin</b>	45' par semaine		
moyenne section	<b>éveil 1</b>	45' par semaine		
grande section	<b>éveil 2</b>	45' par semaine		
CP	<b>éveil 3</b>	45' par semaine		
CE1	<b>1C1</b>	<b>cours collectif instrumental *</b> 1h par semaine	<b>formation musicale orchestrale *</b> 1h30 par semaine	
		30' par semaine	1h par semaine	1 cours par semaine
CE2	<b>1C2</b>	<b>cours collectif instrumental *</b> 1h par semaine	<b>formation musicale orchestrale *</b> 1h30 par semaine	
		30' par semaine	1h par semaine	1 cours par semaine
CM1	<b>1C3</b>	30' par semaine	1h par semaine	1 cours par semaine
CM2	<b>1C4</b>	30' par semaine	1h par semaine	1 cours par semaine
6 <sup>e</sup>	<b>2C1</b>	45' par semaine	1h30 par semaine	1 cours par semaine
5 <sup>e</sup>	<b>2C2</b>	45' par semaine	1h30 par semaine	1 cours par semaine
4 <sup>e</sup>	<b>2C3</b>	45' par semaine	1h30 par semaine	1 cours par semaine
3 <sup>e</sup>	<b>2C4</b>	45' par semaine	1h30 par semaine	1 cours par semaine
2de	<b>3C1</b>	50' par semaine	2h par semaine	1 cours par semaine
1 <sup>ère</sup>	<b>3C2</b>	50' par semaine	1 cours par semaine	1 cours par semaine
Tale	<b>3C3</b>	50' par semaine	1 cours par semaine	1 cours par semaine
	<b>cycle spécialisé</b>	1h par semaine	1 cours par semaine	1 cours par semaine
Après validation du cycle 1 ou à partir de 25 ans	<b>cursus loisir</b>	30' par semaine	1 cours par semaine (facultatif)	1 cours par semaine

- ✓ **Le 1er cycle collectif** est vivement conseillé pour les élèves débutant l'apprentissage d'un instrument (1<sup>ère</sup> et 2<sup>e</sup> année).  
Les instruments accessibles sont ceux de la famille des **cordes** (violon, alto, violoncelle, contrebasse), des **bois** (flûte traversière, clarinette, hautbois, basson) et des **cuivres** (trompette, trombone, cor, saxophone).
- ✓ **Le cursus** est organisé par cycle (1, 2, 3, spécialisé), il comprend 3 cours obligatoires :  
L'**instrument** à choisir parmi les disciplines figurant à la page suivante  
La **formation musicale**  
La **pratique collective** selon les préconisations de l'équipe pédagogique
- ✓ **Le cursus loisirs** comprend 2 cours obligatoires (instrument et pratique collective) et 1 cours facultatif (formation musicale). Il s'agit d'un parcours personnalisé non diplômant d'une durée de 4 ans maximum.

# CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT DÉPARTEMENTAL DU VAL D'YERRES

## Instruments

Les élèves débutants peuvent indiquer plusieurs choix possibles.

- accordéon
- alto <sup>1</sup>
- bandonéon
- basson <sup>1</sup>
- batterie
- chant <sup>2</sup> classique et musiques actuelles
- clarinette <sup>1</sup>
- clavecin
- contrebasse <sup>1</sup>
- cor <sup>1</sup>
- flûte à bec
- flûte traversière <sup>1</sup>
- guitare
- guitare basse <sup>2</sup>
- guitare électrique <sup>2</sup>
- guitare jazz <sup>2</sup>
- hautbois <sup>1</sup>
- luth renaissance - luth baroque - théorbe
- orgue <sup>2</sup>
- percussions
- piano
- piano jazz <sup>2</sup>
- saxophone <sup>1</sup>
- saxophone jazz
- traverso
- trombone <sup>1</sup>
- trompette <sup>1</sup>
- tuba
- viole de gambe
- violon <sup>1</sup>
- violon baroque
- violoncelle <sup>1</sup>

<sup>1</sup> Disciplines accessibles en 1er cycle collectif

<sup>2</sup> Age minimum requis pour débiter ces disciplines

## Pratiques collectives

- chorale
- maîtrise
- ensemble vocal
- orchestre à cordes
- orchestre à vents
- musique de chambre (niveau 2C3 minimum)
- ensemble de flûtes
- ensemble de guitares
- ensemble de percussions
- ensemble musiques actuelles
- ensemble musiques du monde
- ensemble musique ancienne
- ensemble tango
- atelier batucada
- atelier cajon
- atelier jazz
- soundpainting et improvisation
- formation musicale
- culture musicale
- analyse
- écriture